



Compte-rendu du CTPD du 21 juin 2011

Tours, le 21 juin 2011

Ordre du jour : Mise en place de la Direction Local Unique (DLU)

Ce comité technique, le premier réunissant conjointement les deux filières, était présidé par M. GROSSKOPF, assisté de Mme PY, et avait pour but de détailler le futur organigramme de notre direction unique.

L'organisation fonctionnelle de la DLU :

Le syndicat Union SNUI-SUD-SOLIDAIRES a lu une déclaration liminaire dans laquelle il dénonce la détérioration des conditions de travail essentiellement dans la filière fiscale.

Ensuite, la CGT a également lu une déclaration liminaire (cf. pièce jointe) dans laquelle elle exprime ses craintes sur le maintien de nos emplois, de nos missions et de nos conditions de travail.

A la lecture des ces déclarations, M. GROSSKOPF a précisé que sa fonction l'obligeait à mettre en place de façon loyale la DLU née d'une décision gouvernementale.

Réagissant à notre déclaration liminaire, il a tenu à préciser qu'il n'était pas indifférent aux problèmes rencontrés par les agents. Estimant être ouvert au dialogue, il a refusé le procès d'intention par lequel nous constatons l'indifférence récurrente de notre hiérarchie.

Conscient que la situation des agents est difficile, que la corde est très tendue, il précise qu'aucun responsable de DLU ne demande que les suppressions d'emplois continuent.

Il estime que dans la période actuelle, il est plus facile d'être du côté des syndicats qu'à la sienne...

Chacun appréciera.

Les suppressions d'emplois auraient permis aux agents d'avoir une compensation salariale (primes, promotions, ...). **A chacun de le vérifier sur sa fiche de paie.**

Il a tenu à préciser que la période du caporalisme était terminée et que désormais les « encadrants » devaient orienter, animer, organiser et surtout soutenir les agents de leurs équipes. A ce titre, il doit, jeudi 23 juin, lors de la convention des cadres A du département le leur rappeler.

Il a admis que la pression des objectifs et des statistiques ne devaient plus être la seule règle de management.

M. PARINI aurait d'ailleurs demandé d'infléchir cette pression.

M. GROSSKOPF se gargarise que la fusion de nos deux filières fasse de notre administration la plus importante du département. Il estime que cette force devrait permettre d'asseoir l'autorité de la DGFIP aux autres administrations. Notion de concurrence que la CGT ne partage pas.

Le schéma d'organisation fonctionnelle nous a été présenté de façon succincte :

- Confirmation de l'installation de 5 salles pour les organisations syndicales dans l'hôtel particulier au 2^{ème} étage
- Le service formation professionnelle et concours intègre la Trésorerie Générale mais les formations seront toujours dispensées sur les sites du D.I. et du Champ Girault ;
- Le poste de gestionnaire de site au D.I., vacant à ce jour, dépendra de la D.I.S.I. ;
- Il a été demandé le devenir du correspondant social installé au Champ Girault : les arguments apportés par la C.G.T. ont conduit le président à demander une étude et des propositions au pôle pilotage et ressources.

Votes :

Parité administrative : pour

C.F.T.C., F.O. , S.N.U.I. SOLIDAIRES : abstention

C.G.T. : contre

Questions diverses :

Composition des C.T.P.D. pour la période transitoire (1^{er} juillet au 15 novembre 2011) dans l'attente des prochaines élections du 20 octobre prochain :

20 personnes réparties comme suit :

- 10 pour la parité administrative
- 10 pour les organisations syndicales dont 5 sièges CGT, 3 sièges SNUI, 1 siège FO, 1 siège CFTC.

Recrutement des vacataires en période estivale :

Suite à certaines interrogations des agents des 2 filières, le principe de l'harmonisation des critères de recrutement a été retenu.

Pour information :

Mise en place de la cellule informatique départementale 37 (cf note jointe « CID 37 »)

Pièces jointes :

- **Documents reçus avec la convocation au CTPD**
 - Organisation fonctionnelle DLU 37
 - Etat nominatif
 - Aménagement des locaux boulevard Beranger et Champ-Girault
 - CID 37: organisation du réseau informatique local
- **Documents CGT**
 - déclaration liminaire CGT